CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E213497** **VALABLE JUSQU'AU** **25/03/2027**

ÉDITÉ LE 31/03/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 22/04/2025

Raison sociale : MARCHAL TOITURE

Forme juridique : SARL
DEPUIS LE 22/04/2025

Capital : 2 000

1 RUE ANTOINE BAGUET
71260 VIRE

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC MACON

Siret : 943 382 531 00011

Code NACE : 4391B

Numéro caisse de congés payés : 4777324-001

Assurance Responsabilité Travaux :
AUXILIAIRE 020.250043

Assurance Responsabilité Civile :
AUXILIAIRE 020.250043

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/04/2025

Téléphone : 06 08 95 32 21 **Fax :**

Portable : 06 08 95 32 21

Responsabilité légale :
MARCHAL JEAN-BAPTISTE THIERRY GÉRANT

Site Internet :

E-mail : marchaltoiture@gmail.com

Effectif moyen : 2 **Tranche de classification :** EFF1 **Chiffre d'affaires H.T. :** 193 441 **Tranche de classification :** CA1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
3101	Tuiles à emboîtement ou à glissement	2	26/03/2026
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

31/03/2026 12:23

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.